



Comment faire un don

Pourquoi faire un don à Castanet en Commun ?

Même si nous allons tout faire pour minimiser les dépenses, une campagne électorale demande des moyens financiers importants pour imprimer les tracts, les affiches, pour réserver des salles pour nos meetings, etc.

Seulement une partie de ces frais (la moitié si nous sommes au maximum) sera remboursée si notre liste fait plus de 5%. C'est pourquoi votre soutien financier nous est très utile.

Comment soutenir financièrement la liste ?

Pour contribuer à la campagne, vous pouvez procéder par chèque ou par virement.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de :

B. Canovas, mandataire financier de X. Normand

et de les envoyer à :

Barbara Canovas
6 chemin de la Castagnère
31320 Pechabou

Pour le virement, voici nos coordonnées bancaires :

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	02212	00020744001	55	EUR	CCM CASTANET	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8022	1200	0207	4400	155
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM CASTANET				BARBARA CANOVAS MANDAT FINANCIER		
37 RUE JEAN INGRES				DE XAVIER NORMAND CANDIDAT A		
31320 CASTANET TOLOSAN				ELECT MUNICIPAL 032020 CASTANET TO		
☎33534666243				6 CHEMIN DE LA CASTAGNERE		
				31320 PECHABOU		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Un justificatif vous sera établi qui vous permettra de bénéficier des déductions fiscales prévues dans le cadre des aides aux œuvres d'intérêt général, si vous êtes imposable. Exemple : si vous donnez 150€, cela ne vous coûtera en fait que 50€.

N'oubliez pas de nous fournir vos coordonnées.

Merci à vous !

Quelles sont les règles applicables ?

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Pour toute question relative aux dons, envoyez un message à contact@castanetencommun.org